



Août 2018

Informations municipales

04 74 67 33 55

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Don du sang	1
Aboiements de chiens	2
Permanence – Chambre Départementale d’Agriculture de la Loire	2
Registre de concertation préalable, PLUi tenant lieu de PLH	2
Vêtements et objets en mairie	2
Informations diverses - Ecole	3
NAP - Permanences inscriptions	3
Trocs de plants	3
ASL - Randonnée mensuelle	3

Dates à retenir

08/08 : Don du sang - Villefranche
30/08 et 31/08 : Inscriptions NAP
03/09 : Rentrée scolaire
18/09 : Permanence Chambre d’Agriculture
– Diagnostic agricole pour PLUi
23/09 : Randonnée mensuelle



MAIRIE –

Secrétariat de mairie

Nous vous rappelons les **horaires d’ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet www.rivolet.fr:

Mardi de 7h30 à 12h

Jeudi de 16h à 19h

Vendredi de 10h à 12h30

En raison des congés annuels, nous vous informons que le secrétariat de mairie **sera fermé du vendredi 27 juillet au vendredi 17 août 2018 inclus**.

Don du sang – Villefranche-sur-Saône

L’établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 8 août**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche. Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

Aboiements de chiens

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes pour nuisances sonores des voisins. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre, **la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage »** (mauvais traitement, chien laissé seul toute la journée, mauvaises conditions d'hygiène...).

Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

Dans le cas d'un **chien qui aboie la nuit**, les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal) et peuvent faire l'objet d'une amende de 68€.

Dans le cas où les **aboiements de chiens de jour** constituent une gêne avérée pour le voisinage, le maire en tant que garant de la tranquillité en ce qui concerne le bruit peut constater les infractions.

Nous comptons malgré tout sur le civisme des propriétaires de chiens pour garantir la quiétude dans notre village.

Permanence – Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire

Une permanence pour les agriculteurs se tiendra, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 18 septembre 2018 de 9h à 12h**, en vue de la réalisation du diagnostic agricole pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Villefranche.

Registre de concertation préalable – PLU Intercommunal tenant lieu de Plan Local de l'Habitat

Par délibération en date du 28 juin 2018, la CAVBS (Agglo de Villefranche) a prescrit l'élaboration de son PLUi. Une concertation préalable est prévue pendant toute la durée de l'élaboration du projet, associant les habitants, les associations et les autres personnes concernées.

Ainsi vous pourrez faire connaître vos observations en les consignnant dans un registre accompagnant le dossier de concertation.

Ce registre de concertation préalable sera ouvert à la mairie de Rivolet à partir du 1^{er} septembre 2018 et se clôturera au moins 30 jours avant la date prévue pour l'arrêt du projet du PLUi.

Vous pourrez aussi adresser vos observations à l'Agglo par voie postale ou sur son site internet.

Cette consultation du public en amont de la décision, permettra au maître d'ouvrage du PLUi de prendre les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place afin de prendre en compte les enseignements de la concertation (nouvel article L. 121-16 du code de l'environnement).

Vêtements et objets en mairie

Nous vous informons que des vêtements et objets divers appartenant aux élèves de l'école ont été remis en mairie en fin d'année scolaire de façon à ce qu'ils retrouvent leurs propriétaires. Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir vous rendre en mairie pour les récupérer.



ECOLE

Informations diverses - Ecole

La rentrée des classes sera le lundi 3 septembre 2108 à 8h30.

Equipe enseignante à la rentrée :

- Classe des maternelles : Carole MANSOUR / Lydie ARSAC (le mardi)
- Classe des CP-CE1-CE2 : Pauline FERREIRA à partir de mars
- Classe des CE2-CM1-CM2 : Boris THOMAS qui assurera par ailleurs la Direction

Les horaires de la **garderie périscolaire** seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h30
- Mercredi : 7h30 à 9h
- Vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h.

Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) - Permanences inscriptions

30 août et 31 août 2018

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, les N.A.P. se tiendront les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Les permanences pour les inscriptions auront lieu **le jeudi 30 août et le vendredi 31 août de 18h30 à 19h30 en mairie.**



ENVIRONNEMENT

Troc de plants

Le Comité Environnement, Cadre de Vie, Développement Durable souhaite organiser un troc de plants cet automne (date à définir). Pour cela, il faut dès à présent penser à préparer vos plants et boutures de plantes d'intérieur ou d'extérieur.



ASSOCIATIONS

ASL – Randonnée mensuelle

La randonnée mensuelle n'a pas lieu en août. La prochaine aura lieu **le dimanche 23 septembre** (4^{ème} dimanche du mois). Départ à 9 heures, place Auderville. Durée : environ 3 heures

La Mairie de Rivolet

